

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 14 novembre 2018

Le 14 novembre 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 07 novembre 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	45	
Nombre de suppléants présents	1	
Nombre d'absents titulaires	18	
<i>Dont procurations</i>	4	

Le président possède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Yves Mahaud est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 26 septembre est adopté à l'unanimité.

La modification de l'ordre du jour avec l'ajout du projet de délibération 2018/186 relatif à la création d'une commission d'appel d'offre pour le Programme d'Intérêt Général habitat est adoptée à l'unanimité.

Le conseil a débuté par la présentation des 10 ans Enedis par M. Eric Van Der Vliet, Directeur Départemental.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1 SECRETARIAT GENERAL : Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 167 : Avenant à l'étude de la compétence Assainissement Collectif par l'Agence Technique Départementale (ATD 24)

La Communauté de Communes du Pays Ribérais avait conventionné avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour réaliser en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye l'étude de la prise de compétence Assainissement Collectif. Cette étude de 20 000 € HT serait financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau- Bassin Adour Garonne. Compte tenu que la fusion n'a pas été actée, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer avec l'ATD 24 un avenant à la convention initiale actant le nouveau périmètre de l'étude de transfert de la compétence Assainissement.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 168 : Autorisation donnée au Président de signer avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne le Contrat de Projets Territoriaux

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président ou son représentant à signer le Contrat de Projets Territoriaux du Pays Ribérais 2016-2018 avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne. L'enveloppe affectée au contrat sur cette période est de 588 600 € répartis comme suit :

PROJET	MAITRE d'OUVRAGE	MONTANT HT des TRAVAUX	PARTICIPATION AU TITRE DU CPT 2016-2018
Construction d'un Centre d'hébergement des jeunes en formation et en insertion professionnelle - Tranche financière 1	CCPR	1 023 688.50 €	300 000.00 €
Travaux de sécurisation de la voirie intercommunale	CCPR	1 260 000.00 €	111 242.00 €
Acquisition immobilière et travaux du siège du SRB Dronne	SRB Dronne	275 000.00 €	5 500 € (chaque CC incluse dans le périmètre du SRB Dronne participe pour le même montant)
Travaux de mise en conformité dans les résidences autonomie	CIAS du Val de Dronne	87431.35 €	21 858.00€

1-2 RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Jeannik Nadal

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 169 : Tableau des postes éligibles aux catégories A et B

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le tableau des postes éligibles aux catégories A et B dans la collectivité :

FILIERE	SERVICE	FONCTIONS	CATEGORIE	POURVU	CATEGORIE ACTUELLE
Animation	Sports	Responsable de l'équipe sportive	B	OUI	C
Administrative	Ressources Humaines	Responsable du Service	B	OUI	C
Administrative	Marchés Publics	Responsable	B	OUI	C
Administrative	Finances	Adjoint	B	OUI	C
Technique	Assainissement non collectif	Responsable du Service	B	OUI	C
Technique	Voirie	Responsable d'équipe	B	OUI	C
Technique	Bâtiments	Responsable d'équipe	B	OUI	C

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 170 : Dérogation frais déplacements

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de mettre en place une dérogation temporaire spécifique au développeur économique, à hauteur de 70 € par nuitée, jusqu'à juillet 2019, dans le cadre de ses déplacements sur Paris.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 171 : Création de postes et modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :
-création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 30 heures hebdomadaires (procédure de réduction de temps de travail à la demande d'un agent).

Cette modification a été approuvée au Comité Technique en date du 14 novembre.

1-3 FINANCES : Rapporteur Jean-Marcel Beau

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 172 : Acceptation d'un don : Clôture du Programme d'Aide à la Réussite et à l'Insertion (PARI)

L'Association PARI du Canton de Montagnier a été dissoute en date du 06 septembre 2018.

Lors de la réunion de dissolution, les membres du bureau ont décidé de faire un don de 10 046.74 € au profit de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (montant sous réserve des dernières opérations de clôture).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte le don et autorise le Président ou son représentant à inscrire au budget les opérations nécessaires.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 173 : Attributions de Compensation définitives

Les Attributions de Compensation (AC) provisoires 2018 ont été adoptées lors de la séance du conseil communautaire du 28 février 2018. Aucune charge complémentaire n'ayant été transférée à la CCPR et aucune charge n'ayant été également restituée aux communes depuis l'adoption des AC provisoires, le conseil communautaire valide à l'unanimité le montant définitif des AC 2018 conformément aux AC provisoires, arrêté à la somme de 1 326 774 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 174 : Attribution de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au trésorier

Conformément à la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, au décret n° 82.879 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor. Le conseil communautaire, à la majorité (1 contre), décide :

- de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de Conseil et accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- D'allouer cette indemnité à Monsieur Jean-Noël Cousty, Receveur de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois ;
- D'accorder l'indemnité annuelle de confection de documents budgétaires à Monsieur Jean-Noël Cousty.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 175 : DM N°1 du Budget Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	60612	électricité	+5 000.00 €	
	60622	carburants	+100.00 €	
	61551	carburants	+100.00 €	
	6238	divers	+300.00 €	
	6251	Voyages et déplacements	+40.00 €	
	63512	Taxe foncière	+57.00 €	
70	7078	Vente de produits et services		+5 597.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			+5 597.00 €	+5 597.00 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 176 : DM N°3 du Budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	service	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	60632	écoles	fournitures de petit équipement	+351.00 €	
011	60632	Dvp éco	fournitures de petit équipement	+3 019.00 €	
011	62872		remboursement de frais aux budgets annexes	+6 055.00 €	
011	6132		locations immobilières	-2 000.00 €	
011	6256		missions	-600.00 €	
011	6257		réceptions	-450.00 €	
011	6588		autres charges de gestion courante	-3 005.00 €	
011	6068		Epeluche	Autres matières et fournitures	+4 900.00 €
042	722	Immobilisations corporelles			+4 900.00 €
011	6068	Prévert	Autres matières et fournitures	+1 500.00 €	
011	6152212		Bâtiments non éligibles	+10 600.00 €	
042	722		Immobilisations corporelles		+10 600.00 €
011	6161	BEPOS	multirisque	+27 400.00 €	
011	6152211	bâtiments	bâtiments éligibles	+4 150.00 €	
011	6152212		bâtiments non éligibles	+3 500.00 €	
042	722		Immobilisations corporelles		+3 500.00 €
023	023		Virement à la section d'investissement	-36 420.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+19 000.00 €	+19 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	2184	11	matériel / mobilier divers écoles	-351.00 €	
21	2184	54	matériel et mobilier développement économique	-3 019.00 €	
21	21811	49	Guinguette d'Epeluche	-4 900.00 €	
23	23172			+4 900.00 €	
23	23172	50	Bâtiment Prévert	+10 600.00 €	
21	21811	42	Locaux voirie	-12 100.00 €	
21	2188	534	Signalétique et covoiturage	-27 400.00 €	
21	21811	17	Travaux dans les bâtiments	-7 650.00 €	
23	23172			+3 500.00 €	
21	2188	45	Sports	+8 700.00 €	
21	2151	32	Travaux d'urgence voirie	-3 930.00 €	
10	10222		FCTVA		+770.00 €
021	021		Virement de la section de fonctionnement		-36 420.00 €
024	024		Prévision de reprise		+4 000.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				-31 650.00 €	-31 650.00 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 177 : Décision Modificative n°1 du budget Aménagement des Droits du Sol

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	6064		Fournitures administratives	-335.66 €	
011	6182		Documentation générale et technique	-287.85 €	
011	62871		Remb. de frais à la collectivité de ratt.	-356.49 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	+980.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
21	2183	113	Immobilisations corporelles (Mat. Informatique)	+980.00 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+980.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+980.00 €	+980.00 €

2- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1 DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapporteur Allain Tricoire

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 178 : Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et Enedis concernant la mise en œuvre des actions de Transition Energétique dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la signature d'une convention de partenariat entre la CCPR et ENEDIS afin de faciliter l'atteinte des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés par la CCPR dans le cadre de son projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

Elle vise principalement à encadrer l'échange d'informations entre les parties afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs en procédant à l'identification et à la valorisation des actions potentielles pouvant être menées conjointement par les parties.

2-2 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : Rapporteur Gérard Senrent

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 179 : Modification des tarifs applicables au village de gîtes de Beauclair au 1^{er} janvier 2019

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de modifier les tarifs du village de gîtes de Beauclair ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous, et le recouvrement des frais d'électricité liés aux locations sur la base de 0,18 € du kwh :

Périodes	Mois (sauf périodes scolaires)	Semaine (du samedi au samedi)	Week-end (du vendredi au dimanche)	Nuitées (2 nuits au moins hors week-end)	Nuitées associations
Juillet-Août	Sans objet	420 (<i>Rappel tarif actuel 400</i>)	160	70	50
Vacances Scolaires (hors juillet et août)	Sans objet	370 (<i>350</i>)	140	60	40
Avril à juin et septembre (hors vacances scolaires)	430 Euros	340 (<i>320</i>)	130	55	40 (<i>35</i>)
Octobre à Mars (hors vacances scolaires)	450 Euros	300 (<i>290</i>)	120	55	40 (<i>25</i>)

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 180 : Création d'un espace de restauration sur le site des Tourbières de Venduire et procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre

La Communauté de Communes a pour projet de créer un lieu d'animation et redynamiser le site des Tourbières de Venduire. Pour cela il convient de faire évoluer le bâtiment actuel du site des Tourbières de Venduire en créant un espace de restauration de 50 couverts. Le coût prévisionnel de l'opération est de 350 796 € HT hors assainissement (étude ATD).

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer ce dossier au titre de la DETR 2019 pour un montant de 122 560 €, à engager la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre et à retenir un candidat après avis de la commission MAPA.

2-3 SERVICE HABITAT – Rapporteur Jeannik Nadal

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 181 : Programme d'Intérêt Général habitat (PIG) : Adhésion au programme, constitution d'un groupement de commande

Trois programmes d'Intérêt Général (PIG) de l'Habitat ont été engagés sur 9 ans dans le cadre d'un groupement de commande sur le bassin Ribéracois/ Double. Le Comité de Pilotage du programme a reconduit pour une période de 3 années supplémentaires la procédure PIG sur ce bassin.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- décide d'adhérer au PIG devant être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 pour trois années de 2019 à 2021 et de désigner la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye comme collectivité coordonnatrice du groupement,

-autorise le Président à signer la convention de coordination pour la mise en œuvre du groupement de commandes sur le bassin Ribéracois/Double.

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 AFFAIRES CULTURELLES : Rapporteur Daniel Villedary

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 182 : Tarifs applicables aux sorties culturelles famille

Dans le cadre des sorties culturelles programmées en 2019 pour les familles, le conseil communautaire à l'unanimité fixe les tarifs ci-dessous :

Spectacle de cirque et acrobaties de la compagnie The Rat Pack, « Speak easy », 17 novembre à 20h30 à Angoulême:

- Moins de 16 ans et personnes en résidence autonomie du CIAS du Val de Dronne : 11€,
- Plus de 16 ans : 14€

Spectacle de Danse de la compagnie Accrorap : « Allegria », 11 décembre à Périgueux :

- Moins de 16 ans : 9€
- Plus de 16 ans : 14€

3-2 SPORTS ET LOISIRS – Rapporteur Christophe Rossard

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 183 : Attributions des subventions aux clubs sportifs

Le montant alloué pour les subventions aux associations sportives est de 16 587 €. Pour rappel il a été voté 17 000€ au budget primitif 2018.

Associations - Ecoles de sport	2017	Proposition 2018
Ribérac épée	814	925
CAR Judo	1175	1070
Hand Ball Ribérac	1035	1070
Football Tocane	1350	1430
Périgord orientation Plaisirs	510	485
Tennis Val de Dronne	1542	1520
Badminton	605	615
CAR rugby	928	977
GIPS Basket	995	765
CAR Tennis	1355	1275
Tennis de Table	485	555

RAID/Trail	2017	Proposition 2018
Trail de la Double / Siorac de Ribérac	300	300
Raid en Val de Dronne	650	800
Les Foulées du Père Noël	300	300
Association Jules Ferry Ribérac		300
Comité des fêtes de Paussac		300
Demandes diverses	2017	Proposition 2018
Tour Cycliste	3900	3900
TOTAL		16 587€

4-1 SPANC – Rapporteur Philippe Dubourg

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 184 : Modification du règlement de service

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le nouveau règlement portant sur l'actualisation de la réglementation. Ce document sera disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

4-2 SERVICE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 185 : Remboursement 2018 aux communes

Sur proposition de la commission voirie, le conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur la participation aux frais de fonctionnement pris en charge par les communes sur les voies communautaires pour un montant total de 107 875.20 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 186 : Programme d'Intérêt Général : Création d'une Commission d'Appel d'Offre

Dans le cadre de la création d'une Commission d'appel d'offre (CAO) répartie sur les deux Communauté de Communes adhérentes au PIG, le conseil communautaire à l'unanimité désigne les membres suivants:

- Didier Bazinet, titulaire, maire de Coutures
- Yves Mahaud, titulaire, maire de Douchapt
- Michel Desmoulin, titulaire, maire de Creyssac
- Jeannik Nadal, suppléant, maire de St Victor,
- Claude Bouquet, suppléant, représentant de la CCPR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00